

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

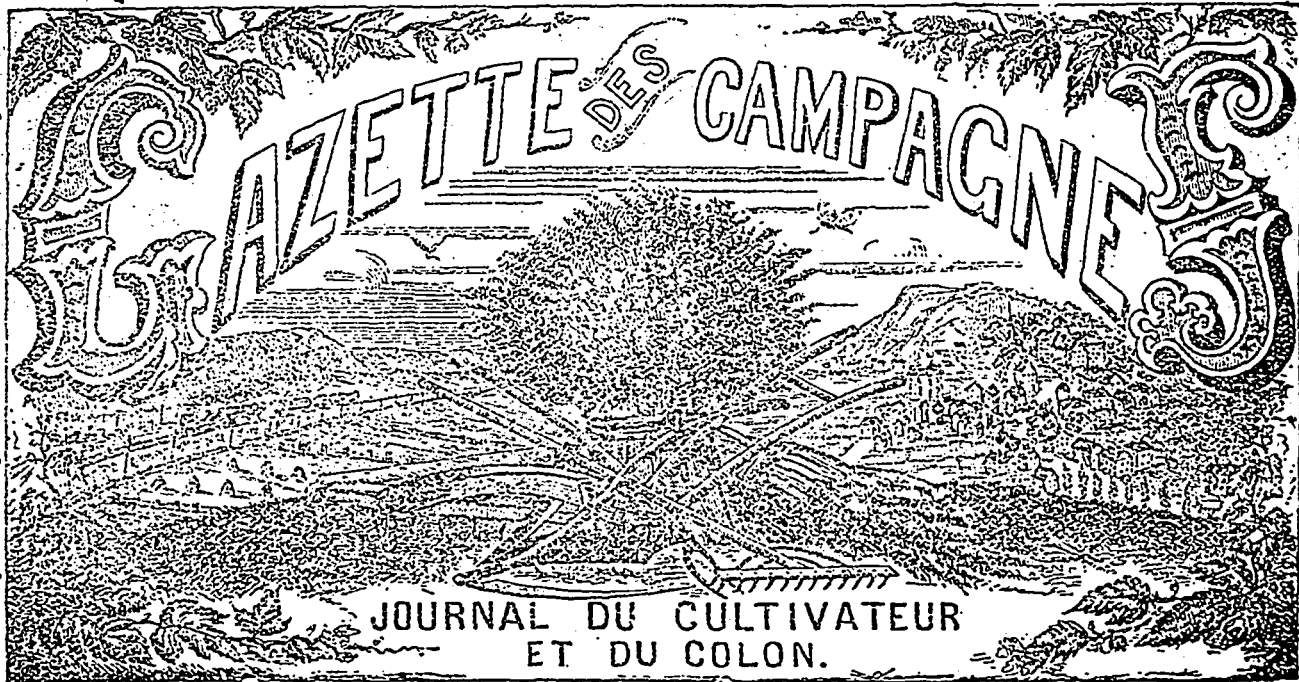
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDI

### SOMMAIRE

**Cause agricole :** Pépinière d'arbres forestiers (*Suite*) ; — Comment arracher les plants ; distance entre chaque plant ; nombre de plants par arpent ; manière de planter ; soins à donner après la plantation.

**Revue de la Semaine :** Les radicaux en France tiennent à remplir leurs promesses de persécution contre l'Eglise ; nouvelle protestation de Son Eminence le Cardinal Guibert. — On demande en France l'expulsion des jésuites ; ce qu'on y lit, à ce sujet, dans un journal radical, *La Liberté*. — Nécrologie : Mort du Rév. M. Clovis Gagnon ; notice biographique de ce regretté prêtre.

**Sujets divers :** Rapport de l'Hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec ; les sociétés d'agriculture ; résultats obtenus par la Société d'agriculture du comté de Portneuf. — Des feuilles de houblon comme aliment du bétail. — L'intempérance.

**Petite chronique :** Les moissonneuses.

**Recettes :** Huile de noix. — Huile de froment.

**Annonces :** Rentrée des élèves au Collège et au Couvent de Ste. Anne.

### CAUSERIE AGRICOLE

#### PÉPINIÈRE D'ARBRES FORESTIERS (*Suite*)

On doit procéder avec méthode à l'opération d'arracher le plant ; car c'est d'elle que dépend le plus souvent sa reprise ; en conséquence il faut faire, à l'extrémité du planche qui la contient, une fosse aussi profonde que la longueur de ses racines, et miner le terrain pour l'onlever nécessairement sans endommager ses dernières. Malheureusement on n'agit pas toujours ainsi. Pour aller plus

vite on arrache à la hêche, à la fourche, et souvent même seulement à la main ; aussi la plupart de ces plants sont-ils remis en terre sans pivot, ce qui est un grand inconvénient lorsqu'ils sont destinés à former un bois.

La plupart des pépiniéristes coupent la tête et les principales racines du plant avant de le replanter. Ils appellent cette opération *habiller*. On habille ordinairement le plant avec une serpette, et pied par pied ; mais, dans les grandes plantations ou procède quelquefois avec la serpe ou la hache, et par poignées. Dans ce dernier cas, les inconvénients du retranchement des racines et des tiges se font plus sentir, et se réunissent à ceux de l'écrasement de l'extrémité du restant de ces racines et de ces tiges, pour peu que l'instrument ne soit pas bien coupant ou n'ait pas été convenablement dirigé. C'est sur un billot qu'on coupe le plant lorsqu'on emploie la serpe ou la hache. Bien habiller le plant est chose qui demande de l'attention et des principes ; il ne faut pas en charger le premier venu. Dans les jardins et les pépinières bien montées, c'est toujours le chef ou un de ses premiers garçons qui fait cette opération.

La nature du sol, l'espèce de l'arbre et le temps probable qu'il y restera, servent de base pour faire la distance à laquelle les plants doivent être espacés dans la pépinière. On sent en effet qu'ils doivent être plus éloignés dans une terre maigre que dans une fertile, moins s'ils doivent y rester trois ans que s'ils doivent y rester six ans. En principe général, il faut garder un juste milieu ; car, lorsque les plants sont trop écartés, leur cime ne conserve pas à leur pied cette fraîcheur qui leur est si avantageuse, ils filent moins régulièrement, et lorsqu'ils sont trop serrés ils étioilent et s'enlèvent réciproquement la substance. Nous ne fixerons pas cette distance ; nous dirons seulement qu'elle

ne doit pas être moindre d'un pied ni plus considérable que deux en terrain de moyenne qualité.

Lorsqu'on plante des arbres fort rapprochés, ils tendent tous à s'élever, et ceux qui, par plus de vigueur, parviennent à surpasser les autres et à les priver plus ou moins de l'air et de lumière, grossissent davantage du pied. Voilà pour quoi on voit tant d'inégalité dans la croissance des arbres dans les pépinières. Les pépinières dont le sol est fort incliné auraient sans doute quelques avantages à cet égard ; mais leurs inconvénients pour d'autres rapports ne permettent pas d'en établir sur des pentes assez rapides pour produire cet effet d'une manière très-marquée.

On calcule ordinairement qu'un arpent de pépinière dont les arbres sont espacés à deux pieds, ce qui est le terme moyen, en doit contenir 24.000 ; mais comme il faut de la place pour ceux qui sont mis en rigoles, pour les semis, pour les véris, pour les portes grainees, ce nombre n'est jamais le véritable. Il faut au moins le réduire d'un tiers, et en considérant les pertes de pieds par toutes les causes réunies, le diminuer encore d'un autre tiers, de sorte que lorsqu'on tire 8.000 pieds marchands par arpent, on a lieu d'être satisfait.

On plante le plant de trois manières, savoir :

1o. En le mettant dans une fosse de quatre pouces de large, sur six à huit de profondeur, et aussi longue que le besoin est ;

2o. En creusant une suite de trous de même grandeur ;

3o. En faisant usage du plantoir.

La première, qu'on appelle *mettre en jauge* ou *en rigole*, ne s'emploie guère que lorsque le plant est très faible, comme nous l'avons déjà observé.

La seconde est la plus souvent employée et la plus avantageuse. Elle se fait avec la pioche et demande quelque habitude pour ouvrir le trou, empêcher les terres de retomber, planter le plant droit à la profondeur convenable, étendre régulièrement les racines, les recouvrir de terre, le tout bien et vite. Il faudrait plusieurs pages de *convertis* pour détailler ce qui a rapport à cette opération, une des plus importantes et des plus négligées de l'art du pépiniériste. C'est en voyant faire, ou, mieux, en faisant soi-même, qu'on apprend ce que c'est que le tour de main si simple et si difficile à décrire. Nous nous contentons d'observer ici que le plant ne doit être ni trop ni trop peu enterré, que ses racines doivent être étendues le plus possible sans être mises en position forcée, que la terre doit être légèrement tassée avec le pied ou le dos de la pioche et non trépidée avec force comme on le fait que trop souvent. Un bon ouvrier, dans un sol meuble, doit planter ainsi cinq à six cents plants dans une journée.

Un alignement rigoureux dans les plantations est toujours avantageux : ainsi on emploie le cordeau pour les guider.

La troisième manière de planter doit être réservée pour les boutures, encore n'est ce que par principe d'économie ; car l'action du plantoir durcit la terre en la tassant, et la rend par conséquent moins propre à donner passage aux racines du jeune plant. D'ailleurs elle ne fournit que rarement un trou assez grand pour donner à ces mêmes racines tout le développement convenable.

Comme la dépense ne permet pas l'usage des arrosements dans les pépinières forestières, on ne doit y entreprendre une plantation qu'autant qu'on juge le sol suffisamment humide, et qu'on peut espérer des pluies prochaines. Celle sur terrain sec sera toujours méfilante, si elle est faite avant l'hiver, et celle en terrain humide, si elle est faite au prin-

temps.

Une attention importante à avoir lorsqu'on enlève du plant pour le planter dans un autre endroit de la pépinière, c'est de mettre obstacle au dessèchement de ses racines ; car quelquefois, dans certaines constitutions de l'atmosphère, moins d'une heure suffit pour les frapper de mort. En conséquence il est prudent de n'arracher le plant qu'à mesure du besoin, ou lorsqu'il en reste au moment de la suspension du travail, de le mettre en jauge, c'est-à-dire de le couvrir momentanément de terre. Cette action de l'air sur les racines s'appelle *hale*.

Il faut encore se plus empêcher l'effet des gelées sur ces mêmes racines. Il est des arbres qui, quoique très-robustes, y sont extrêmement sensibles, l'orme par exemple.

La direction des lignes de plant n'est pas indifférente. Il en est de même du placement de telle ou telle espèce : on doit au moins faire en sorte que les intervalles soient enfilés par le vent dominant, et que les espèces les plus vigoureuses n'étouffent pas celles dont la croissance est moins rapide ou la nature plus faible. Quant à la position du plant relativement à celle qu'il avait dans la planche du semis, elle ne mérite pas, à raison de son peu d'influence, d'être prise en considération.

La première année, le plant doit être biné au moins deux fois pendant l'été, et labouré à la bêche au moins une fois à l'automne ou au printemps ; nous disons au moins, parce que les sols argileux gagnent à l'être davantage, et qu'il est des circonstances, telles qu'une pluie battante immédiatement après un binage, une longue succession de pluies, etc., où l'on est forcé de les multiplier.

En principe, il faut tenir la surface de la terre meuble et dépourvue de mauvaises herbes. C'est dans les pépinières principalement que l'usage *labourer veut fumer* a sa véritable application ; ces binages et ces labours doivent être faits de manière que les racines ne soient pas blessées. On choisira pour les entreprendre une époque où la terre ne soit ni trop sèche ni trop mouillée, afin qu'elle se dise plus facilement.

Les plants, pendant le cours de cette année, qu'ils aient ou n'aient pas eu la tête coupée, ont poussé un grand nombre de branches latérales qui les ont fait buissonner. L'année suivante, il faut, lorsqu'on veut faire des arbres d'allègement, les supprimer en partie : c'est ce qu'on appelle *tailler en crochet*. Cette opération, une des plus belles de l'art du pépiniériste, ne sera pas faite par une main inapte, car elle doit être réfléchie. Souvent il y a deux jets qui rivalisent, il faut savoir distinguer celui qui est le plus avantageux de réserver, et couper l'autre rez tronc. Toutes les autres branches sont également coupées rez tronc, et les autres à deux et même à trois yeux. La raison de cette différence est que les grosses branches absorbent trop de sève et que les petites poussent des rameaux latéraux qui multiplient les feuilles, de sorte que la tige principale profite de la sève qui serait perdue, et de celle qui se produit.

L'opération de la taille en crochet doit se faire de bonne heure au printemps ; mais quelques pépiniéristes la font en été entre les deux sèves, sans doute abusivement, puisqu'ils perdent le bénéfice d'une plus grande quantité de feuilles.

Pendant le cours de cette année, les labours doivent être aussi fréquents que pendant la première année ; quelques pépiniéristes cependant, par fausse économie, n'en font que deux.

Souvent le plant n'a pas poussé avec vigueur la première année, soit à raison de la mauvaise nature du terrain, de

la sécheresse de l'été, etc.; quelquefois le plant a été gâté par ses extrémités. Dans tous les cas, il n'est pas possible d'en faire de beaux arbres en les mettant sur un bria; on doit le recevoir, c'est-à-dire le couper rez de terre, pour lui faire pousser de nouveaux bourgeons, qui, à raison de la force acquise par la racine, s'élèvent du premier jet à une hauteur considérable et sont très droites.

Ce recepage des plants nuit certainement, comme l'ont remarqué plusieurs pépiniéristes, à l'accroissement des racines; mais cet effet est de peu de durée, parce que les pousses qui se développent favorisent à raison de la largeur de la direction droite de leurs canaux séveux, ainsi qu'à raison du grand nombre et de la largeur de leurs feuilles, une plus forte végétation, les racines prennent une plus grande amplitude à la sève d'automne, qui est celle qui agit le plus sur elles.

Quelques espèces d'arbres se prêtent plus facilement que d'autres à l'opération du recepage. On gagne toujours à le faire subir à l'orme: le chêne et autres espèces de bois dur, les frênes et autres arbres à rameaux opposés, ne doivent y être assujettis qu'à la dernière extrémité.

Ce recepage qui doit avoir lieu au printemps, avant que les arbres n'entrent en sève, doit se faire avec précaution, pour ne pas trop branler les racines, et de manière que le plant soit orienté au nord pour diminuer les inconvénients d'un dessèchement trop rapide. Lorsque le premier feu de la sève est passé, on détache de chaque pied la plupart des bourgeons, ou, mieux, on ne laisse que les plus forts et les mieux opposés: un mois plus tard, on supprime le plus faible des deux. C'est alors que la conserve prend une amplitude et une élévation telles qu'il devient souvent plus gros, plus grand, et qu'il est toujours plus droit que la tige qu'il remplace: de sorte que, quoiqu'on semble perdre une année en agissant ainsi, on se trouve cependant plus avancé pour la vente.

L'année suivante, les plants sont taillés en crochet, et traités comme nous l'avons dit plus haut.

Lorsqu'au lieu de conduire ainsi les jeunes plants, on les élague tous les ans, ils ne prennent pas de corps, s'élèvent bien moins rapidement, et se courbent par l'effet du poids de leurs feuilles. Cette méthode des élagages, si contraire au principe que les arbres vivent autant par leurs feuilles que par leurs racines, n'a plus lieu dans aucune pépinière marchande, parce que celui qui persisterait à la suivre serait inévitablement ruiné, puisqu'il ne pourrait vendre ses arbres que 2 ou 3 ans plus tard, et qu'ils seraient de plus inférieurs à ceux traités comme nous venons de l'indiquer. Ce n'est donc que lorsque les arbres sont assez gros pour être vendus, que leur tête est bien formée, qu'il faut passer à les élaguer, pour leur donner une tige unie. Alors les inconvénients ci-dessus sont moins sensibles à raison du nombre des branches de la tête, et ils disparaissent devant l'utilité dont sont, pour beaucoup de services, les arbres dépourvus de branches dans le bas: on fait cette opération entre les deux sèves.

L'économie s'oppose généralement à ce qu'on redresse avec des échelles les arbres des pépinières qui ne poussent pas droit. Un moyen fort ingénieux, fort concordant avec les principes, de les faire redresser, c'est de foudre leur écorce longitudinalement du côté de leur courbure: l'ex travasation de sève et le bourrelet qui en est la suite le font presque toujours redresser.

C'est à la même époque qu'on régularise la tête de ces arbres. Pour cela on arrête, en casant ou tordant l'extrémité, le prolongement des bourgeons qui poussent plus vite

que les autres; on supprime avec la serpette les rameaux qui s'enchevêtrent avec les autres et ceux qui se rebougrissent, etc.

On arrive, par ces moyens, à mettre les arbres en état de sortir de la pépinière bien plus tôt que s'ils avaient été abandonnés à eux-mêmes, et à avoir des arbres rarement difformes et d'une grande égalité de vigueur; ce qui est important dans beaucoup de cas, par exemple quand on plante une avenue, une route, etc.

L'âge auquel les arbres peuvent être extraits de la pépinière pour être plantés à demeure varie de manière qu'il n'est pas possible d'établir de règle pour le fixer. En effet, chaque espèce d'arbre a une progression de croissance différente de celle des autres. Dans un bon terrain les arbres croissent plus rapidement. Une ou deux années favorables de suite produisent le même résultat dans un mauvais terrain. Telle année le besoin d'arbres se fait sentir; telle autre il ne se présente pas d'acquéreur: en général c'est entre quatre à six ans. Tous les motifs se réunissent pour engager le pépiniériste à vendre le plus tôt possible, après que ses arbres sont formés, c'est-à-dire la quatrième ou la cinquième année pour le plus grand nombre; mais l'acquéreur a quelquefois intérêt d'attendre un ou deux ans de plus, surtout quand il veut planter une avenue et plus souvent son ignorance le porte à croire qu'il y a, pour sa plus prompte jouissance, un avantage de les prendre le plus vieux possible.

On prend, en arrachant les arbres de la pépinière, les précautions les plus grandes pour conserver les racines aussi entières que possible. C'est une opération sur laquelle l'acquéreur ne peut trop veiller; car les ouvriers, pour aller vite, le font ordinairement fort mal. Les leviers qu'on emploie dans quelques endroits sont très avantageux lorsque le plant est fort, en ce qu'ils enlèvent souvent la motte et conservent les racines inférieures, les plus importantes de toutes.

Certaines espèces d'arbres reprennent facilement de marcottes, d'autres de boutures; et les arbres qui résultent de cette méthode de multiplication sont plus tôt formés que les autres. Les pépiniéristes ont donc de l'avantage à la préférer, quoique les arbres qui en résultent aient une moindre force que ceux provenant de la semence.

La nombreuse famille des peupliers et des saules est principalement celle qu'on multiplie par boutures dans des pépinières forestières; la platane peut lui être adjoint. L'usage où l'on est de leur couper la tête est nuisible; en effet si les arbres vivent autant par leurs feuilles que par leurs racines, et si ces dernières sont produites dans une bouture par la sève descendante, comme on ne peut se refuser de le croire, c'est folie que de diminuer la production du nombre de ces feuilles, en ne laissant que deux ou trois yeux hors de terre. Il n'y a qu'un cas où cela puisse être avantageux, c'est lorsqu'on plante une très-grosse bouture, un plançon de saule, par exemple, parce qu'il y a assez de sève dans la tige pour faire pousser des racines, et qu'il n'y aurait pas assez de racines poussées la première année pour nourrir un grand nombre de branches.

On met les boutures en terre, soit en faisant un trou à l'aide d'un plantoir, soit dans une fosse creusée à la bêche ou à la pinche, soit dans une tranchée plus ou moins prolongée. L'emploi du plantoir a des inconvénients, à raison du trépanement coûteux; mais il est avantageux d'ameublir la terre et de permettre de couvrir la partie inférieure des boutures.

On fait aussi des boutures de racines.

Quoique, d'après la théorie, toute espèce de bouture

doive prendre racine, il n'y a cependant généralement que celles dont l'organisation est molle et aqueuse qui réussissent en pleine terre.

Les bois durs, à quelques exceptions près, ont besoin, pour reprendre, d'une grande chaleur et d'une grande humidité, parce qu'ils se dessèchent avant d'avoir poussé des racines.

On fait généralement au printemps les boutures des peupliers et des saules, et on les place de préférence dans un terrain frais à la distance de 15 à 20 pouces. Une fois reprise on conduit le plant comme il a été dit plus haut.

Toujours il est bon lorsqu'on fait une plantation de plant de quelque espèce que ce soit, de réserver un nombre de pied proportionné à son étendue, pour regarnir les places où il en manquera l'année qui suit celle de la plantation. Plus tard, cette mesure devient superflue, le plant étant assez fort pour étouffer celui qu'on mettrait dans ses intervalles.

Le principe des assolements doit être rigoureusement appliqué aux pépinières qui viennent d'être vendues: en conséquence on remplacera les arbres par d'autres, mais d'espèces les plus éloignées que faire se pourra: par exemple des chênes par des érables, des platanes par des charmes, etc.

Il est des espèces d'arbres, telles que l'orme, les peupliers gris et blanc, etc., après lesquelles on ne peut faire de plantations, et encore moins de semis, à raison de l'abondance des rejetons qui sortent des racines laissées en terre, et qui étoufferaient la jeune plant. Dans ce cas, on laisse la terre une année en jachère et on donne un binage d'été, pour faire périr ces rejetons, et un profond labour d'automne, ou, mieux, un défonçage, pour extirper toutes les racines. Semer des fèves, du blé d'hiver; planter des patates et autres articles qui demandent des binages, est encore préférable, puisqu'il en résulte le même effet, et de plus un revenu.

## REVUE DE LA SEMAINE

— Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser à M. Du faure, ministre de la justice et des cultes, une longue lettre relativement au budget des cultes.

Dans cette lettre, le cardinal Guibert, fait appel aux sentiments religieux du ministre des cultes qui, par la situation qu'il occupe doit sauvegarder en France la religion menacée.

Passant en revue les amendements apportés par la commission du budget et certains députés au budget des cultes, le cardinal de Paris proteste en termes éloquentes et énergiques, mais dans un ton conciliant, contre la suppression du crédit destiné à améliorer la situation des desservants des paroisses.

Voici ce qu'écrit Son Eminence le cardinal Guibert, au sujet de ce retranchement:

..... La Commission efface le crédit de 38,000 francs pour la création de 30 nouvelles succursales et de 25 nouveaux vicariats. Est-il possible, cependant, de méconnaître la nécessité de multiplier progressivement les centres paroissiaux. A mesure que le développement de l'industrie augmente la population dans un même lieu, ou crée de nouveaux groupes d'habitants, comment pourrait-on se soustraire à l'obligation de pourvoir aux intérêts religieux et moraux de ces centres peuleux? Ne voit-on pas les

communes, les départements et l'Etat concourir avec un louable empressement à doter d'écoles les faubourgs des villes et les hameaux des campagnes? Ce n'est pas moi qui me pisindrai des allocations considérables proposées, de ce chef et à d'autres titres encore, au budget de l'instruction publique. Mais quand les législateurs, qui ne reculent pas devant une aggravation très lourde des charges de l'Etat pour développer l'enseignement primaire, se désintéressent des besoins de l'ordre religieux au point de supprimer un crédit trop modeste, à peine suffisant pour la moitié des paroisses ou des vicariats reconus indispensables, ils s'exposent à être accusés de penser tout bas ce qu'un de leurs amis politiques disait tout haut naguère: " Nous ne voulons plus de nouvelles églises, parce que nous voudrions pouvoir supprimer les anciennes."

" Et remarquez, monsieur le ministre, que la part contributive de l'Etat dans ces créations est presque insuffisante: elle se réduit au traitement du desservant ou du vicaire; la paroisse à créer n'est reconue que lorsqu'elle est pourvue d'une église, d'un presbytère et de tout ce qui est nécessaire au culte. De là ce chiffre si modique de 38,000 francs pour la France entière, chiffre que la préoccupation la plus étroite pourrait seule faire effacer du budget.

" Je plaide ici la cause de tous mes collègues dans l'épiscopat; mais je défends en particulier les intérêts des populations chrétiennes confiées à mes soins dans cette immense capitale et dans ses immenses faubourgs: la population d'un grand nombre de paroisses, dans mon diocèse, égale celle des villes moyennes et même des grandes villes de la province; plus d'un curé doit répondre de 60 ou 65,000 âmes. Tout autour de Paris, les terrains autrefois cultivés se couvrent d'habitations qui vont se rattacher aux communes de la banlieue, dont l'église, jadis centrale, se trouve maintenant située à l'extrémité d'une agglomération longue de plusieurs kilomètres. En présence de cette situation, qui laisse en souffrance les intérêts les plus élevés des populations, je considère comme une œuvre capitale la multiplication progressive des centres religieux, et ma conscience m'oblige de protester énergiquement contre une mesure qui rendrait cette œuvre impossible."

Son Eminence le cardinal Guibert regarde, de plus, comme une profanation la transformation de l'église Ste.-Geneviève, à Paris, en panthéon destiné à la sépulture des hommes illustres.

" Voilà donc, écrit encore Mgr. Guibert dans cette même lettre, encore un grand monument religieux, cher à Paris et à la France, qui devra cesser d'être desservi! Quand le roi Louis XV mettait la main à la construction de ce magnifique édifice, destiné à remplacer l'antique basilique de Sainte Geneviève, on eût bien étouffé nos pères, si on leur eût dit qu'un jour viendrait où la France, après avoir ruiné la puissante abbaye de qui dépendait cette église, refuserait à quelques prêtres le moyen d'y continuer le culte de l'aimable vierge demeurée, en dépit des révolutions, la patronne toujours chérie de la capitale! Mais le peuple d'aujourd'hui ne comprendrait pas davantage qu'on livrât à l'abandon le temple splendide qui sert de mausolée à celle dont le nom est pour lui synonyme de protection et de délivrance. Certes, les souvenirs de cette nature ne sont pas de trop à notre époque: et plutôt à Dieu qu'ils fussent revenus au jour de nos malheurs de vivantes réalités! Pût à Dieu que Paris assiégé eût trouvé une Geneviève, Orléans et la France, une Jeanne d'Arc! Ah! du moins, qu'on ne décourage pas, dans le cœur du peuple, la fidélité de la

reconnaissance et de la prière! Qu'on ne touche pas aux habitudes, puissantes encore, qui ramènent chaque année des multitudes autour du tombeau de la sainte patronne de Paris.

"D'ailleurs, le clergé qui dessert l'église Sainte-Genève appartient à toute la France; il se recrute par voie de concours; il rend des services importants dans les chaires de Paris et de la province, et forme dans le sanctuaire illustre dont il a la garde, comme une école permanente de prédication évangélique. Ici encore, le modeste crédit alloué par l'Etat n'est qu'un encouragement qui est loin de suffire aux besoins; la Chambre législative se ferait peu d'honneur à elle-même en le refusant."

— On lit dans la *Liberté*, journal de Paris, sous le titre: *L'Expulsion des Jésuites*:

"Hier, environ quinze cents personnes se sont réunies, 8, rue de Lévie, aux Batignolles, pour discuter les intérêts du pays et interroger les mandataires du suffrage universel." C'est au moins ce qu'a formulé le président de la réunion, le citoyen Cantagrel, député. Le citoyen député Louis B. ano s'est fait excuser. On avait convoqué, paraît-il, un certain nombre de députés qui avaient jugé à propos de ne point comparaître à la sommation de leurs mandats. Il n'y a pas eu d'interrogation, à proprement parler; on s'est contenté de demander... l'expulsion des Jésuites comme mesure de salut public. Le citoyen Cantagrel s'est engagé à proposer à l'Assemblée l'application de cette loi de justice (*sic*) et de bien public.

"Un de nos rédacteurs a vu à cette réunion des bourgeois dont la tenue indiquait une certaine aisance, et même une certaine culture.

"L'un d'eux disait:

— "Au fond, la secte que je redoute le plus, c'est celle des Jésuites; ces gens-là peuvent s'entendre avec un marchand de tabac, et vous empoisonner avec un cigare de deux sous.

— "Tu as raison répondit l'autre; c'est quelque chose comme le carbonari ou les Templiers d'autrefois. Il faut bien qu'ils fassent les affaires du gouvernement, puisque le gouvernement les tolère et les encourage même.

"Cette conversation a duré près d'un quart d'heure; elle a jeté celui qui écrit ces lignes dans une tristesse profonde. On ne parvient donc à se rendre maître des masses qu'à la condition de les abâtir."

C'est du moins le procédé qu'emploie l'école radicale et athée.

#### Nécrologie.

La seize du courant, la paroisse des Eboulements était dans le deuil: la mort leur enlevait leur dévoué curé, le Révd. M. Clovis Gagnon.

La *Gazette des Campagnes* comptait dans ce dévoué prêtre, un propagateur zélé; il eût voulu trouver dans chaque famille un lecteur assidu de la *Gazette des Campagnes*; dans ses lettres, il nous manifestait souvent le chagrin de n'avoir pu nous obtenir un plus grand nombre d'abonnés dans sa paroisse. Aussi, nous nous faisons un devoir de reproduire dans notre *Gazette* la notice biographique suivante, que nous adresse un ami de feu M. Gagnon:

"La paroisse de l'Assomption des Eboulements, depuis quelques jours veuve de son pieux et saint pasteur, aime à s'entretenir de son zèle, de sa régularité, de sa grande mo-

dération et surtout de sa charité vraiment sacerdotale. Ce sont les enfants affectionnés d'un bon père qui énumèrent avec joie les nombreux titres qu'il avait à leur gratitude. En effet, M. l'abbé Gagnon était un homme dévoué, supérieur, en apparence, à toutes les misères humaines, et toujours prêt à prendre la plus lourde part pour soulager ses frères. Aux Eboulements, le bon curé a été ce qu'il était à Somerset, ce qu'il avait été à Saint-Henri, à Saint-Michel et ailleurs, ardent au travail, judicieux, prudent et tenace au labeur. C'est en 1839 que ce vertueux ecclésiastique débuta dans le saint-ministère. Il fut appelé à Saint-Michel auprès de M. Fortier, qu'un accident imprévu rendait incapable de subvenir au secours que réclamaient son nombreux paroissiens. M. l'abbé Gagnon donna pendant son séjour en cette paroisse preuve de la justesse de ses vues et se rendit bientôt cher au pasteur et aux ouailles, par son désintéressement, par son empressement à rendre service, par sa patience inaltérable et surtout par sa généreuse propension à se rendre utile.

"M. l'abbé Gagnon avait vingt-neuf ans lorsqu'il reçut les saints ordres. Il était entré au collège de Ste. Anne, à l'âge de dix-sept ans, entreprenant un cours d'étude avec un courage qui ne s'est jamais démenti. Il était dès le jeune âge fort et bien proportionné, aussi se livra-t-il de bonne heure aux travaux manuels pour aider ses parents qui, quoique fort laborieux, vivaient alors dans des circonstances parfois gênantes. Son père, homme de probité et d'une grande habileté, était un de ces architectes qu'encourageait M. le curé Painchaud, et à MM. Gagnon père et Richard, son parent, il n'avait pas hésité à confier la construction des murs et la charpente de son collège. Le jeune Gagnon, qui avait, tout le temps, été occupé à ces travaux, après avoir fréquenté quelques années les écoles élémentaires, sous le regard de M. Painchaud, lui demanda bientôt l'entrée dans les classes et s'y montra fort intelligent, studieux et très-judicieux. Dans le calcul, dans les sciences solides, dans les études sérieuses, M. Gagnon se distingua entre ses rivaux.

"Après que M. l'abbé Gagnon se fut formé au saint-ministère dans les paroisses de Saint-Henri, du Cap-Saint, etc., Monseigneur l'évêque de Québec lui confia la vaste desserte de Somerset, des *Bois-francs*, comme on disait alors. Ce poste demandait un homme plein de vigueur, actif, et endurci aux travaux; mais, comme ces cantons étaient peuplés de colons, ou pauvres, ou gênés par la dureté des temps, il fallait y placer un homme compatissant, charitable, dévoué. M. Gagnon, on le sait, était tout cela: il n'était pas homme à se mettre à l'aise devant le malheur d'autrui; il savait se prêter aux épreuves et en prendre sa bonne part parfois. Nul ne sut ce qu'il souffrit de fatigues et de peines, ce qu'il endura de privations pour encourager ses colons qui se rappellent encore avec attendrissement sa piété, son zèle si apostolique et sa généreuse abnégation. En 1848, Monseigneur de Québec appela M. l'abbé Gagnon à la desserte des Eboulements. Cette grande paroisse divisée en plusieurs autres aujourd'hui, fut le nouveau théâtre où l'intrépide ecclésiastique fut appelé à exercer ses talents. Il se dévoua constamment à cette partie de la vigne du Seigneur qu'il arrosa de ses sueurs, qu'il féconda de ses soins, et qu'il anima de son courage, et cependant près de trente ans. Sa constitution, naguère encore si robuste, ne put se soutenir à un travail incessant, rude et varié. Bientôt sa santé fit défaut, mais son zèle, sa piété, sa régularité ne se démentirent jamais; et ceux que sa vie active avait édifiés lorsqu'il se tenait sur la



brèche, le furent non moins par la résignation, par la parfaite soumission aux ordres de la Providence. Après avoir combattu, pendant trente-sept ans, les combats du Seigneur, après avoir été, toute sa carrière, un modèle des plus saintes vertus et de la piété la plus humble, M. le curé Gagnon est mort le seize de ce mois, à l'âge de soixante-six ans, plein de mérites et de vertus, plein de confiance dans la bonté du maître qui l'avait favorisé d'un ministère laborieux, et entouré du respect et de l'amour de toutes ses ouailles.

**Rapport général du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics de la Province de Québec, année 1874-75**

Nous venons de recevoir ce rapport rempli de précieux renseignements et de sages suggestions pour ceux qui désirent contribuer au développement de nos principales ressources agricoles, et assurer par là à notre pays un avenir prospère.

Nous y trouvons un détail des opérations qui ont eu lieu en fait de colonisation, d'immigration et de repatriement.

Le rapport du Conseil d'agriculture nous démontre la somme de travail opérée par ce corps important, dont la mission est de favoriser par tous les moyens possibles tout ce qui tend au plus grand développement de l'agriculture. Cette mission est noble, et la tâche en est quo plus difficile. Le Conseil d'agriculture a besoin du concours de tous les amis dévoués de l'agriculture afin que les sommes d'argent dont il peut disposer dans les intérêts agricoles puissent profiter à la masse des cultivateurs. Les Sociétés d'agriculture surtout doivent rivaliser du zèle afin d'obtenir ce résultat. Plusieurs sociétés d'agriculture cependant sont loin de comprendre l'importance de leur mission, et la tolérance à leur égard de la part du Conseil d'agriculture ne serait pas excusable, s'il n'essuyait à y mettre fin.

Voici le rapport du Conseil d'agriculture au sujet des Sociétés d'agriculture :

" On n'a pu jusqu'à présent donner aux rapports annuels des Sociétés d'Agriculture toute l'attention que mérite cet important sujet, plusieurs rapports ayant été reçus, bien que sous une forme des plus incomplètes, et des plus inexactes. Tandis que d'autres Sociétés n'en ont transmis aucun. J'ai cru qu'il était de mon devoir de mettre en vigueur, dans une certaine mesure, les règles et les règlements du Conseil; et, dans ce but, j'ai été obligé, en certains cas, de suspendre le paiement des octrois du Gouvernement jusqu'à ce que les rapports eussent été reçus, et que les corrections exigées, y eussent été faites. . . .

" Bien que tous ces rapports eussent dû être transmis en janvier dernier, ce n'est que dans le cours de ces dernières semaines qu'on a pu réunir à les avoir, grâce à une volumineuse correspondance, et encore laissent-ils beaucoup à désirer en fait d'exactitude et de renseignements; ce qui a provoqué de nouvelles explications et corrections, causant par là même de graves inconvénients à ces Sociétés par le fait d'arrêter le paiement de l'allocation du Gouvernement jusqu'à la réception de leurs comptes et états sous une forme passable, en tant qu'exactitude.

" En ce qui concerne les rapports, aussi bien que d'autres sujets, il est absolument nécessaire que l'on oblige toutes les Sociétés d'Agriculture à agir strictement en conformité avec les règles et règlements établis par le Conseil, et, dans le cas de refus, il faudrait leur retrancher l'octroi du Gouvernement. Comme l'on n'a pas mis les instructions du Conseil en force avant cette année, quelques Sociétés se sont crues traitées sévèrement, lorsque nous les avons requises de se mettre en règle, et se sont opposées bien à contre-cœur à ce qu'on exigeait d'elles, après en avoir même, en plusieurs occasions, appelé l'Honorable Commissaire de l'Agriculture, qui, je suis heureux de la dire, à la suite d'explications données à sa satisfaction, n'a nullement entravé notre action, mais au contraire l'a confirmée en tous points.

" Tout en constatant en général une certaine amélioration dans la préparation des rapports annuels pour cette année, ils

sont cependant encore loin de la perfection; mais j'ai cru qu'il valait mieux n'être pas trop exigeant au début, en raison du laisser-aller qui avait jusqu'alors prévalu dans l'admission sans conteste de leurs états de compte. Il faudra nécessairement remettre les rapports de l'année courante à une vérification encore plus sévère, et insister sur l'insertion et la transmission de tous les renseignements demandés par le Conseil. A part cela, il reste beaucoup d'autres irrégularités à faire disparaître.

" A mon sens, le premier et le plus important des devoirs que les Sociétés d'Agriculture ont à remplir, c'est de rendre leurs rapports aussi complets et aussi exacts qu'il est possible, en ce que les renseignements qu'ils sont appelés à contenir, ont pour résultat pratique de rendre les plus grands services au Conseil, lorsque les données fournies sont complètes et ont ce cachet de fidélité qui les recommande au public. Le nombre total des Sociétés inscrites au tableau pour chacune des années 1873 et 1874, était la soixante-et-dix-neuf; sept (7) Sociétés n'ont pu transmettre leur rapport pour 1873, et quatre (4) ont fait défaut en 1874.

" D'après une résolution du Conseil, il a été jugé à propos de demander à toutes les Sociétés, lors de la transmission de leur prochain rapport, de faire toutes les observations qu'elles jugeront convenables au sujet des règles et des règlements établis par le Conseil pour leur gouverne. Comme ces rapports devront être reçus en janvier prochain, il serait bon de nommer d'avance un petit Comité chargé de les examiner et d'en faire rapport à la prochaine assemblée régulière du Conseil.

Nous empruntons au même rapport le compte-rendu des opérations de la Société d'agriculture du comté de Portneuf, présenté au Conseil d'Agriculture, par M. A. D. Hamelin, secrétaire :

" L'agriculture, dans la plus grande partie du comté, marche d'un pas ferme et assez rapide dans la voie du progrès. C'est peut-être un des comtés où les changements sont le plus sensibles. A part l'amélioration et l'augmentation des prairies et des pâturages, on remarque partout des changements importants dans la confection des fumiers et les différents préparations d'engrais; le système de rotation est mieux compris et mieux appliqué. Les machines de diverses sortes, surtout les faucheuses et les rateaux à cheval, sont fort en usage et ont pris cette année, une extension extraordinaire; les charrues et les herces sont généralement du dernier goût et du genre le plus amélioré. Le traitement du bétail n'est pas le même que ces années passées; l'amélioration de races a fait aussi un pas immense; la confection du beurre, grâce à de meilleurs traitements pour les vaches, a augmenté d'une manière extraordinaire, une manufacture de fromage est en pleine opération à Deschambault et on donne les meilleurs résultats comme profit et comme exemple, et cela, grâce à l'intelligence et à l'esprit d'initiative d'un concitoyen entreprenant, M. l'architecte l'Herault.

" Les différents concours ont certainement contribué pour une large part aux changements et aux progrès de l'agriculture dans ce comté. La Gazette des Campagnes, journal agricole, distribué gratuitement à tous les membres de la Société depuis quelques années, est un auxiliaire des plus puissants; les conférences agricoles données par M. Bernard ont fait un bien inappréciable. Tous ces divers éléments, habilement dirigés et exploités, ont opérés un changement radical dans l'agriculture, et ont créés un mouvement qui ne se ralentira pas de longtemps.

" Malgré un temps exceptionnellement mauvais que nous avons eu, le jour fixé pour le concours agricole, l'Exposition a eu un succès magnifique, tant par la quantité que par la qualité des produits exhibés et le nombre considérable de personnes qui y ont assisté. Mais le temps que nous avons eu a nécessité des dépenses plus considérables que l'on ne s'y attendait, afin de pouvoir mettre les effets à l'épreuve de la pluie.

" La Société aura en argent disponible pour l'année 1875, une somme de mille soixante-et-huit piastres, y compris une somme de cent piastres qu'elle devra recevoir dans la liquidation de la compagnie du Haras National.

**Des feuilles de houblon comme aliment du bétail**

M. Manault, agriculteur dans le nord de la France, écrit à un

journal agricole :

Monsieur,

Je viens attirer votre attention sur le bon effet que peuvent produire les feuilles de houblon, mêlées aux fourrages des vaches.

Tout en cueillant notre houblon, je voyais dans ces débris quelque chose que je cherchais à utiliser, car, vraiment, en vertu de la minime quantité de fourrages, il était juste de penser à autre chose. Je me mis en besogne d'en servir à notre bétail qui en a fait un bien bon profit; depuis que j'en fais usage, j'ai remarqué que j'obtenais beaucoup plus de lait et qu'ensuite je voyais de la prospérité dans mon bétail.

Voyez donc combien la Providence donne à espérer. Les houblonniers, qui, réellement, donnent beaucoup de déceptions, doivent cependant donner à réfléchir sur ce point, car, en ce moment, plusieurs bons propriétaires pourront utiliser les débris de bon nombre de leurs houblons, pourvu qu'ils ne soient pas trop desséchés.

On peut donner ces débris en sortant de la houblonnière, car je crains qu'en les laissant trop longtemps au sol, le bétail n'éprouve certain dégoût pour ce genre de fourrages.

### L'intempérance

Nous lisons dans le *Journal de la Société de la morale chrétienne* :

Si l'on ne peut pas compter les maladies qui dans le cours ordinaire des choses sont le résultat plus ou moins direct de l'intempérance, on peut compter celles qui exigent un traitement spécial dans les établissements publics. Les hommes de l'art appelés à soigner les aliénés, par exemple, s'appliquent ordinairement à rechercher quelle est la cause déterminante de cette maladie. Eh bien, on a constaté qu'il est entré à l'hospice de Bicêtre, à Paris, dans l'espace de cinq ans, 126 hommes qui avaient perdu l'intelligence par suite des excès de boisson.

Dans l'hospice de la Salpêtrière, destiné aux femmes, 134 folles ont été admises en moins de sept ans pour la même raison.

Le docteur Bayle, en examinant ces terribles résultats, a été conduit à affirmer que le tiers de tous les cas de folie doit être attribué à l'intempérance.

En Angleterre, où l'on fait grand usage de genièvre et d'eau-de-vie, la proportion est plus forte : elle s'élevé à 1/5 moitié.

On calcule enfin que les excès de boisson tuent annuellement en moyenne, 30 000 individus aux Etats-Unis et 50 000 en Angleterre; la guerre, la fièvre jaune et le choléra réunis n'en tuent pas davantage.

Ces simples faits suffisent pour faire juger à quel point la santé publique est intéressée dans la question qui nous occupe.

Il est peut-être à propos de combattre, en passant, une erreur assez répandue sur l'utilité que présentent les boissons alcooliques dans certaines circonstances particulières; bien des gens, tout en condamnant les excès de l'intempérance, sont convaincus que les hommes appelés par leur état à supporter de grandes fatigues corporelles, les marins obligés de lutter contre les vagues de l'Océan, ont absolument besoin de puiser dans des boissons fortes l'énergie physique qui leur est nécessaire. Hétons-nous de le dire, l'expérience démontre que c'est là une illusion. L'expérience démontre que l'énergie donnée par les boissons spiritueuses est tout à fait passagère, et qu'elle est promptement suivie d'une réaction de faiblesse.

### Petite chronique

**Les moissonneuses.**—Avant le temps des moissons qui actuellement en France sont terminées, il s'est fait de nombreux achats de moissonneuses; les manufacturiers et les agents de moissonneuses fabriquées aux Etats-Unis, n'ont à pu suffire aux commandes. Ce ne sont pas seulement les propriétaires qui font ces acquisitions, ce sont aussi, et souvent, de bons et honnêtes ouvriers qui par leurs épargnes, achètent cet instrument, se font entrepreneurs de moissons, et trouvent moyen de regagner le prix de leur machine, en moins d'un été.

Des cultivateurs trouvent aussi leur compte par l'achat d'une

moissonneuse. Outre que le travail marche rapidement, ils sont affranchis des exigences de certains ouvriers qui sentent le besoin qu'on a d'eux, ne mettant aucuns bornes à leurs prétentions, et souvent organisent des grèves qui menacent le malheureux propriétaire de ne pouvoir réaliser sa récolte. Lorsque le faucheur, travaillé par les mauvais conseils, voit que son bras n'est plus indispensable, et que, lui de moins, la moisson ne sera pas moins terminée à son heure, il devient un peu plus maniable, et on finit par s'entendre avec lui.

Un cultivateur qui avait eu recours à ce moyen, n'abusa pas cependant de sa victoire. Quand il vit la mine allongée que faisaient les faucheurs à la vue de cette terrible machine, la moissonneuse, qui attelée à un cheval abattait autant de besogne que dix d'entre eux : "Mes amis, leur dit-il, vous vous trompez si vous pensez que j'aie voulu vous priver de travail en achetant cette machine. J'ai voulu rester maître chez moi, voilà tout. Mais si je ne veux pas vous avoir pour maîtres, je suis trop chrétien pour ne pas vous traiter en frères. Je vous offre du travail, à tous, et aux prix ordinaires des journées de moisson." Il envoya les uns biner ses betteraves, les autres travaillèrent à la moisson concurrentement avec la machine; et la paix fut faite. Aucun ménage ne fut obligé d'émigrer, et à la fin de la moisson, les petits ménages avaient grossi leur modeste épargne de la somme qu'ils récoltent dans la dure campagne des moissons.—L. HERVEY.

On ne saurait trop recommander de tels exemples. Le propriétaire doit faire respecter ses droits, mais il ne doit pas oublier qu'il a charge de corps autour de lui, et que si les campagnes continuent de se dépeupler, il doit se rendre cette justice d'avoir fait ce qu'il pouvait pour empêcher cette calamité sociale qui est un des périls du jour.

On objecte à l'achat des moissonneuses : Quand survient une avarie, quand une pièce quelconque se casse, la machine est condamnée au repos pour long temps! à qui s'adresser pour la redresser?

Nos fabricants ont une réponse décisive à cette objection. Toutes les pièces de chaque machine, depuis la roue jusqu'au plus petit écrou, sont numérotées, et la fabrique possède en réserve des pièces de rechange des mêmes dimensions. Une pièce vient elle à se casser, vous télégraphiez ou fabriquez de la moissonneuse, en indiquant le numéro de la pièce à remplacer. Au reçu de la dépêche, la pièce de rechange vous est aussitôt expédiée. D'ailleurs les fabricants en prennent l'engagement vis à vis de leurs agents ou de ceux qui achètent à la fois que même.

— M. Charles Baillargé, ingénieur de la Cité de Québec a reçu de la Commission Canadienne de l'exposition de Philadelphie la lettre suivante :

" Philadelphie, 2 août 1876.

" Chs. Baillargé, 6er, S. M.

" Mon cher Monsieur,

" Je suis heureux de vous annoncer par votre tableau stéréométrique recevra une médaille avec diplôme, le recommandant fortement comme invention de haut mérite spécialement adapté à l'enseignement.

" Le commissaire de Belgique doit le recommander dans son rapport à son gouvernement et vous obtenir une médaille spéciale d'un socié des sciences de Belgique, dont il est membre, avec le titre de membre honoraire, et l'Empereur du Brésil, dont j'ai attiré l'attention sur votre tableau, s'est fort intéressé et m'a prié d'obtenir de vous les renseignements nécessaires pour lui être transmis.

" (Signé.) J. PERREAULT, Secrétaire.

## RECETTES

### Huile de Noix

**I. Usages.** On plante les noyers, principalement pour en avoir de l'huile. Elle sert beaucoup pour la peinture et pour l'imprimerie, parce qu'elle sèche plutôt que les autres : on l'emploie aussi à brûler, à apprêter les cuirs qu'elle rend plus souples, moins cassants et plus forts; et quelquefois à friter et à fritasser; on en fait de la soupe, principalement lorsque cette huile est nouvelle et tirée sans feu.

**II. Façon.** On fait l'huile de noix aussitôt qu'elles sont parées.



tement mûres: car quand elles sont vieilles, elles donnent moins d'huile, et elle est moins bonne, moins douce, et d'une odeur et d'un goût moins agréable.

Pour la faire, on casse les noix, on en prend toute la substance ou chair, et on jette toutes les coques et les ailes, qui ne sont bonnes que pour trindre: ensuite on échauffe ces substances de noix, sous une meule posée sur sa circonférence, qu'un cheval tourne; puis on les met sous le presseoir, pour en exprimer l'huile.

Celle qui coule d'abord sans être pressurée ou presque point, et sans qu'on ait arrosé les noix d'eau chaude, s'appelle aussi *huile vierge*, et c'est la meilleure: elle a un goût qui ne plaît pas d'abord aux personnes qui n'y sont pas accoutumées. La pâte retirée de dessous la presse, est ensuite arrosée avec de l'eau bouillante ou échaudée dans une bassine avec un peu d'eau. Remise de nouveau à la presse, elle fournit l'huile cuite dont le goût est fort.

Ces sortes d'huiles se gardent proprement et au frais, dans des vaisseaux différents, comme l'huile d'olive. Le marc de noix sert en quelques endroits, à faire des épées de chandelles. Dans d'autres, on l'appelle *pain de trouille*; il est excellent pour engraisser la volaille, pour la nourriture des bestiaux.

Les peintres font souvent usage de l'huile de noix pour faire sécher plus promptement leur peinture; mais lorsque cette huile est colorée, elle peut quelquefois gêner les nuances de leurs couleurs; il faut donc qu'elle soit claire et limpide comme de l'eau. Voici deux procédés différents, au moyen desquels ils peuvent blanchir l'huile de noix, et lui donner la limpidité qu'ils recherchent:

Le premier est d'exposer leur huile de noix pendant quinze jours au soleil, dans des vaisseaux larges et plats, sur le fond desquels il ne faut mettre que l'épaisseur d'une ligne d'huile; lorsqu'elle est restée cet espace de temps au soleil pendant les grandes chaleurs, il faut ensuite la dégraisser en la mêlant avec des terres absorbantes et argilleuses.

Le second est moins embarrassant; il s'agit de prendre un quarteton de filasse d'argent, deux onces de blanc de céruse, et deux onces de couperose blanche, les réduire en poudre fine, les mettre dans une bouteille de la capacité de trois pintes, verser dessus de l'huile de noix, agiter ce mélange pendant une heure, laisser ensuite reposer la liqueur pendant quatre jours: l'huile qui surnagera alors sera claire, limpide, et telle qu'ils la désirent.

#### Huile de froment

L'huile de froment a été employée avec succès contre les gerçures des lèvres et des mains, ainsi que contre les darres, et la rudesse de la peau. Ce remède très-simple est pour cette raison même d'une grande ressource à ceux qui, vivant à la campagne, sont exposés aux injures de l'air et éloignés des secours du médecin; il leur suffira, pour obtenir cette huile, de seiter fortement le froment entre de plaques de fer bien chaudes.

### Collège de Ste. Anne.

LA RENTRÉE DES ÉLÈVES est fixée à MARDI, 5 SEPTEMBRE PROCHAIN. Les classes s'ouvriront le lendemain mercredi.

#### Couvent de Ste. Anne de la Pocatière.

LA rentrée des élèves pensionnaires de ce Couvent aura lieu LUNDI, le 4 Septembre au soir, et les Classes s'ouvriront le lendemain.



### CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN.

SOUSSIONS POUR NIVELLEMENT, POSE DE LISSES, etc.

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire des Tra-

vaux Publics et portant l'endossement "Soumissions pour le Chemin de Fer du Pacifique", seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi midi, le 20 septembre prochain, pour des travaux qui devront être exécutés sur la section du Chemin de Fer du Pacifique qui s'étend de la Rivière Rouge, en allant à l'est, à Rat Portage, Lac des Bois, distance d'environ 114 milles, savoir:

La pose des lisses et le nivellement seulement d'environ 77 milles, et la construction, aussi bien que le nivellement, d'environ 37 milles entre Cross Lake et Rat Portage.

Pour les plans, devis, quantités approximatives, formules de soumission et autres informations, s'adresser au bureau de l'Ingénieur en Chef, Ottawa.

On ne considérera aucune soumission qui ne sera pas faite sur la formule imprimée et qui ne sera pas soumise aux conditions voulues.

Par ordre,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,  
Ottawa, Août, 1er 1876.

## EXHIBITION PROVINCIALE

POUR  
1876.

L'EXHIBITION PROVINCIALE pour 1876 ouverte au monde entier, aura lieu à Montréal, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 12, 13, 14 et 15 SEPTEMBRE, sur le terrain Avenue Mont-Royal, près de Mile-End.

Pour la liste de prix et les blancs d'entrée s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 62 Rue St. Gabriel, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées pour les animaux devront NÉCESSAIREMENT être faites le ou avant SAMEDI, le 26 AOUT, mais pour les produits agricoles, ce temps sera prolongé jusqu'à SAMEDI, le 2 SEPTEMBRE.

N. B.—Aucune entrée ne sera reçue après cette date. Pour plus amples informations, s'adresser au sous-signé.

GEORGES LECLÈRE,  
Secrétaire C. A. P. Q.

13 Juillet 1876.

## VIN DE QUININE

*Médication rationnelle.*—La médication n'est couronnée de succès que quand elle est rationnelle, et elle n'est rationnelle que lorsqu'elle commence au commencement; en d'autres termes, pour guérir une maladie il faut extirper et éloigner les causes qui l'ont fait naître. Les faiblesse, soit générale ou locale, est l'origine de la grande majorité des maladies. Redonnez de la vigueur aux énergies vitales, régularisez la digestion et les sécrétions, en fortifiant les organes qui accomplissent ces fonctions si importantes, et la dyspepsie, la constipation, les souffrances des reins et de la vessie, et les mille et un maux qui sont la conséquence de la débilité, sont complètement et dans la plupart des cas permanentement écartés. Le meilleur, le plus sûr et le plus agréable tonique qui puisse être employé dans ce but, est le VIN QUININE DE CAMPBELL.

L'expérience de dix années pendant lesquelles il a survécu dix fois à cette quantité de préparations éphémères qui sont entrées en compétition avec lui a prouvé qu'il était au égal comme remède pour tous les désordres physiques qu'accompagnent la débilité ou qui en proviennent.

Préparé seulement par Kenneth Campbell et Cie., Médical Hall, Montréal.

A vendre au Bureau de la Gazette des Campagnes à Ste. Anne de la Pocatière; à St. Pacheul chez M. E. & J. Chaplain; à St. Roch de Québec, chez M. J. B. Z. Dubois.